



## Problème d'heures bulletin de paie et contrat

Par **Deilephila**, le **07/05/2012** à **16:11**

Bonjour,

Je travail en tant que serveuse en restauration. Mon contrat est un contrat saisonnier de 6 mois et 3 semaines. J'ai été embauché pour une durée de 30H par semaine. Le premier mois vient de se terminer.

Dans mon contrat il est marqué des heures fixes où je dois travailler mais mon patron décide du jour où je dois venir et l'heure à laquelle j'arrive et je pars (ce qui fait que je ne suis jamais le planning écrit dans mon contrat, et que ces 2 dernières semaines je n'ai eu aucun jour de repos, mais ça c'est un autre problème encore...). Au final, je n'ai pas pu faire mes 30H de travail par semaine car mon patron ne m'en a pas donné l'occasion.

Je viens de recevoir mon premier bulletin de paie et là surprise, il y a une ligne où il est écrit "heures absence autorisée" = 13.83 soit une retenue sur salaire de 127.51 euros ! Mon patron a-t-il le droit de faire ça ?

Merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **07/05/2012** à **17:03**

Bonjour,

L'employeur est dans la complète illégalité et je vous conseillerais de vous rapprocher directement de l'Inspection du Travail...

Par **Deilephila**, le **07/05/2012** à **17:21**

Je suppose que lorsque j'aurais engagé la procédure, je devrais partir de mon travail ?

Mise à part les heures non due, y a-t-ils des indemnités supplémentaires que mon employeur devra verser ?

Par **P.M.**, le **07/05/2012** à **18:35**

Pour l'instant ce n'est pas une procédure mais de recevoir des conseils et éventuellement de tenter d'obtenir une intervention pour que la légalité soit rétablie...

Par **Deilephila**, le **07/05/2012** à **19:40**

Ok, merci pour vos réponses